

Union particulière pour l'enregistrement international des marques (Union de Madrid)

Assemblée

**Quarante-cinquième session (26^e session extraordinaire)
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration de la base de données contenant les indications acceptables des produits et des services aux fins des procédures applicables en vertu du système de Madrid (ci-après dénommée "base de données des produits et services du système de Madrid" ou "base de données G&S").
2. En septembre 2009, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé un projet d'une durée de deux ans visant à accélérer la construction de la base de données G&S, comme indiqué dans le document MM/A/42/3, et un montant de 1,2 million de francs suisses a été prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid en vue de la mise en œuvre de ce projet au cours de la période biennale 2010-2011 (voir le paragraphe 28 du document MM/A/42/4). Il convient de rappeler qu'un premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la base de données G&S a été présenté à l'Assemblée de l'Union de Madrid en 2010 (voir le document MM/A/43/2) et qu'un deuxième rapport rendant compte des progrès effectués au 30 juin 2011 a été présenté à l'Assemblée de Madrid en 2011 (voir le document MM/A/44/2).
3. Le présent document rend compte de l'état d'avancement de la base de données G&S depuis l'établissement du dernier rapport en juin 2011 et des résultats atteints à la fin de la période de deux ans, à savoir au 31 décembre 2011.

4. Le présent document évoque le passage de l'infrastructure du projet en mode opérationnel, un processus qui a eu lieu en janvier 2012 et qui supposait que l'exploitation de la base de données G&S était financée par le budget ordinaire de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

5. Le présent document vise en outre à présenter l'état d'avancement des nouvelles fonctions du *G&S Manager*, l'outil de classification en ligne associé à la base de données G&S, qui répondra au mieux aux besoins de tous les bénéficiaires directs de la base de données G&S, concernant notamment l'affichage des informations stockées dans la base de données et l'acceptation éventuelle des produits ou services par les parties contractantes, le but étant de réduire le nombre de refus provisoires traités dans le cadre du système de Madrid.

6. Enfin, le présent document soulève la question de l'accroissement progressif de la diversité linguistique de la base de données afin d'en promouvoir l'utilisation tant pour les dépôts nationaux que pour les dépôts internationaux. En 2011, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé l'utilisation des fonds restants alloués au projet après la finalisation du projet, afin de terminer la mise en œuvre des accords de coopération passés avec les offices des membres intéressés de l'Union de Madrid et de mettre la base de données G&S à disposition dans les langues prévues dans le cadre du projet pilote concernant la possibilité d'introduire des langues supplémentaires dans le système de Madrid (voir le paragraphe 48 du document MM/A/44/5). Cette année, l'Assemblée de l'Union de Madrid sera priée d'approuver l'utilisation des fonds non dépensés des pays ayant décliné l'offre d'appui financier, afin d'aider d'autres offices dont les langues n'ont initialement pas été sélectionnées (voir le paragraphe 7 du document MM/A/42/1) mais qui sont importants du point de vue du volume de leurs dépôts de demandes internationales.

HISTORIQUE ET PORTÉE INITIALE DU PROJET

BASE DE DONNÉES SUR LES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID (OBJECTIF, STRUCTURE ET SOURCES)

7. La base de données G&S est une base de données des indications de produits et services administrée par l'OMPI aux fins de l'enregistrement international des marques. Son objectif, sa structure et les sources de données initiales ont été décrits de manière détaillée dans les rapports précédents (voir les paragraphes 4 à 13 du document MM/A/43/2 et les paragraphes 7 à 15 du document MM/A/44/3).

8. La base de données G&S contient des indications de produits et de services regroupées par concepts qui rassemblent des synonymes décrivant un seul produit ou service. Il convient de rappeler ici que l'établissement d'une base de données axée sur des concepts répondait à deux objectifs :

- éviter les doublons lors de la traduction, dans les cas où il n'existerait qu'une seule traduction pour plusieurs expressions synonymes;
- minimiser la tâche de traduction des offices nationaux puisque seule une traduction par concept est nécessaire.

9. En outre, afin de mieux comprendre le présent document, il convient de rappeler que :

- il a toujours été prévu que la base de données G&S contienne des renseignements relatifs à l'acceptabilité de ces indications sont acceptées par les offices des membres de l'Union de Madrid susceptibles d'être désignés dans une demande internationale (voir le paragraphe 20 du document MM/A/42/3, les paragraphes 51 et 52 du document MM/A/43/2 et les paragraphes 46 à 49 du document MM/A/44/3);
- dans le document concernant le lancement du projet (voir le document MM/A/42/3), il avait été envisagé que l'OMPI contribuerait financièrement à la traduction de la base de données G&S dans toutes les langues prévues pour la première phase du projet pilote visant à étudier les incidences d'une éventuelle introduction de langues supplémentaires dans le système de Madrid, à savoir l'allemand, l'arabe, le chinois, l'italien, le japonais, le néerlandais, le portugais et le russe (voir le paragraphe 7 du document MM/A/42/1).

RÉSULTATS APRÈS LA FINALISATION DU PROJET

RÉSULTATS DU PROJET

10. Les résultats escomptés de la mise en œuvre du projet de base de données G&S validé par l'Assemblée de 2009 de l'Union de Madrid (voir le paragraphe 30 du document MM/A/42/3) ont été atteints au cours de la période biennale couverte par le projet. Afin de compléter les renseignements donnés dans le rapport sur l'état d'avancement de 2011 (voir le document MM/A/44/3), qui rendait compte de l'état d'avancement du projet au 30 juin 2011, il convient de prendre note des résultats ci-après, qui ont été atteints comme prévu avant la fin de 2011 :

- en décembre 2011, la base de données G&S contenait 40 000 indications de produits et de services en anglais, validées par le Bureau international de l'OMPI et regroupées en un certain nombre de concepts qui étaient tous associés à leurs traductions française et espagnole respectives et qu'il est possible de consulter grâce à la nouvelle version du *G&S Manager* depuis le 1^{er} janvier 2012;
- la nouvelle version du *G&S Manager*, lancée le 1^{er} janvier 2012 sur le site Web public de l'OMPI, prévoyait également un certain nombre de services Web offrant l'accès aux principales fonctions de la base de données G&S (extraits des intitulés des classes de la classification de Nice, recherche, vérification de l'acceptation par l'OMPI et traduction) aux offices des membres de l'Union de Madrid susceptibles d'intégrer ces services Web à leur propre système de dépôt électronique, étant entendu que ces services Web permettaient également le développement de l'application de dépôt électronique mise au point dans le cadre du projet pilote IRPI (*International Registration Process Integration*), qui fait partie de la phase I du projet de modernisation du système MAPS dans le Secteur des marques et des dessins et modèles;
- en janvier 2012, la base de données G&S avait été entièrement traduite dans la plupart des langues prévues pour le projet pilote concernant la possibilité d'introduire des langues supplémentaires dans le système de Madrid, à savoir l'allemand, l'arabe, l'italien, le néerlandais, le portugais et le russe. La version chinoise était alors sur le point d'être terminée et au début de l'année 2012, l'Office du Japon a remis à l'OMPI une version préliminaire de l'intégralité de la base de données G&S en japonais, qui était en attente de finalisation. Par conséquent, six versions de la base de données G&S, ainsi qu'une version en hébreu, ont été mises à disposition au moyen des diverses interfaces linguistiques du *G&S Manager*, ainsi que dans les trois langues de travail du système de Madrid.

11. En plus d'atteindre les résultats escomptés, la base de données G&S a été adaptée à la dixième édition de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement international des marques (ci-après dénommée "classification de Nice"), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012 :

- quelque 500 modifications (ajouts et amendements) apportées à la liste alphabétique de la classification de Nice ont été traduites en espagnol par l'équipe chargée de la base de données G&S, et ces traductions ont été soumises à tous les offices de pays hispanophones pour validation;
- des liens de coopération ont été créés avec les 11 offices qui avaient fourni une traduction de la neuvième édition de la liste alphabétique de la classification de Nice, à savoir les offices ayant présenté une traduction en allemand, arabe, chinois, coréen, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, portugais et russe, de sorte que la liste alphabétique puisse être adaptée dans toutes ces langues;
- la base de données G&S a fait l'objet d'un examen de manière à être mise en conformité avec les modifications apportées à la classification de Nice, le but étant que toutes les indications classées par analogie avec les indications relatives à la classification de Nice qui ont été transférées d'une classe à une autre soient également déplacées vers la nouvelle classe pour éviter les problèmes de classification dans le *G&S Manager* à partir du 1^{er} janvier 2012, date d'entrée en vigueur de la dixième édition de la classification de Nice. Par exemple, le terme "bigoudis électriques" est passé de la classe 9 à la classe 26 par analogie avec l'indication relative à la classification de Nice intitulée "bigoudis" (numéro de base 260127), qui a été reformulée et transférée de la classe 9 à la classe 26; et
- des informations supplémentaires ont été enregistrées dans la base de données G&S au cours de l'examen, de sorte que toutes les indications puissent être considérées comme étant uniquement acceptables dans le cadre de la neuvième édition, ou comme étant uniquement acceptables dans le cadre de la dixième édition, ou encore comme étant acceptables dans le cadre de ces deux éditions, le but étant de fournir au Service d'enregistrement de Madrid de l'OMPI des données permettant un examen en bonne et due forme des demandes d'enregistrement de marque déposées avant et après le 1^{er} janvier 2012.

BUDGET

12. En 2009, l'Union de Madrid a approuvé un budget de 1,2 million de francs suisses prélevé sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid et alloué à la mise en œuvre du projet visant à accélérer la construction de la base de données G&S (voir le paragraphe 28 du document MM/A/42/4). Elle a en outre noté que le Bureau international allouerait au projet des ressources supplémentaires provenant du budget ordinaire de l'OMPI, s'agissant notamment de l'affectation de personnel expérimenté dans les domaines de la gestion de projets, du classement des marques, de la traduction et de l'appui administratif.

13. L'annexe I contient un récapitulatif des allocations budgétaires et des dépenses après la finalisation du projet et au 31 mai 2012. Il est rappelé que, en septembre 2011, l'Assemblée de l'Union de Madrid avait approuvé l'utilisation des fonds restants alloués au projet après la finalisation de celui-ci, afin de terminer la mise en œuvre des accords de coopération passés avec les membres intéressés de l'Union de Madrid pour mettre la base de données G&S à disposition dans les langues prévues dans le cadre du projet pilote concernant la possibilité d'introduire des langues supplémentaires dans le système de Madrid (voir le paragraphe 48 du document MM/A/44/5). Par conséquent, un total de 175 162 francs suisses (232 000 francs suisses moins 13 005 francs suisses, moins 43 833 francs suisses) restant à la fin de 2011 a été alloué à la sous-traitance de la traduction à partir du 1^{er} janvier 2012. Compte tenu du montant des paiements honorés en 2012, le solde disponible pour la sous-traitance de la traduction au 1^{er} juin 2012 était de 142 523 francs suisses.

14. La partie du budget initial allouée aux dépenses de personnel et aux missions (968 000 francs suisses) donnait lieu à un solde négatif de 3 171 francs suisses.

15. Il est rappelé que les huit langues remplissant les conditions requises pour faire l'objet de l'appui financier de l'OMPI étaient celles retenues dans "L'étude sur l'introduction de langues supplémentaires dans le système de Madrid" (voir le paragraphe 7 du document MM/A/42/1).

16. L'Office du Portugal s'est engagé au début du projet à fournir une traduction de la base de données G&S sans bénéficier d'aucun appui financier de la part de l'OMPI. Parmi les sept autres langues retenues (allemand, arabe, chinois, italien, japonais, néerlandais et russe), celles pour lesquelles une traduction de la liste alphabétique de la classification de Nice existait déjà ont bénéficié d'un financement à hauteur de 32 000 francs suisses (allemand, arabe, italien, japonais et néerlandais); les deux autres, pour lesquelles il n'existait aucune traduction de la liste alphabétique de la classification de Nice (chinois et russe) ont bénéficié d'un financement à hauteur de 36 000 francs suisses étant entendu qu'un montant forfaitaire de 4 000 francs suisses serait alloué à la traduction de l'ensemble de la liste alphabétique de la classification de Nice.

17. Le montant des fonds restants pour chacune des sept langues susmentionnées au 1^{er} juin 2012 figure dans l'annexe I. Il convient de rappeler ici que l'Office des brevets du Japon (JPO) et l'Office de l'Allemagne (DPMA) ont décliné l'appui financier proposé par l'OMPI, qui s'élevait à 64 000 francs suisses pour les deux offices. Par conséquent, et compte tenu du solde négatif résultant des dépenses liées au personnel et aux missions, un montant de 60 829 francs suisses (64 000 francs suisses moins 3 171 francs suisses) reste disponible pour la coopération avec d'autres offices aux fins de la traduction de la base de données G&S.

PASSAGE EN MODE OPÉRATIONNEL

18. Après la finalisation du projet, le personnel affecté à l'exécution du projet et titulaire de contrats à court terme (deux traducteurs et un consultant informatique) a été libéré et les fonctionnaires de l'OMPI (quatre traducteurs) travaillant au Service d'enregistrement de Madrid ont repris leurs fonctions antérieures, tandis qu'un nombre réduit de membres du personnel reste chargé du développement et de l'administration quotidienne de la base de données G&S (et du *G&S Manager*).

19. Outre une capacité de gestion, deux experts en classification (financés par le budget ordinaire de l'OMPI) et un consultant informatique (financé par le programme de modernisation informatique) sont restés pour administrer la base de données G&S, étant entendu que des traducteurs supplémentaires seraient mis à disposition par les services de traduction du Service d'enregistrement de Madrid en fonction des besoins relatifs à la base de données et des disponibilités du point de vue opérationnel, lorsque le volume de travail l'exigera.

20. Le passage en mode opérationnel avait pour objectif de financer l'exploitation et le développement futurs de la base de données et du *G&S Manager* au moyen du budget approuvé pour le programme 6 dans le cadre du budget ordinaire (exercice biennal 2012-2013).

21. Les travaux effectués en mode opérationnel devraient permettre de consolider les résultats du projet de deux ans et notamment :

- de développer les fonctions relatives à la vérification de l'acceptation par les parties contractantes désignées dans une demande internationale, comme envisagé dès le lancement du projet de base de données G&S en 2009 (voir le paragraphe 20 du document MM/A/42/3) et comme confirmé en 2010 et 2011 (voir les paragraphes 51 et 52 du document MM/A/43/2 et les paragraphes 46 à 49 du document MM/A/44/3);
- d'introduire périodiquement de nouvelles indications pertinentes, ainsi que des traductions des nouvelles indications en coordination étroite avec les offices concernés;
- d'intégrer des indications provenant de sources nationales dans la base de données G&S afin d'encourager l'utilisation du *G&S Manager* par les déposants de demandes d'enregistrement de marques, dans l'intérêt des offices nationaux et du Bureau international de l'OMPI;
- d'accroître la diversité linguistique en élaborant de nouvelles versions linguistiques de la base de données G&S, grâce à une coopération approfondie avec les offices intéressés, sur demande;
- d'évaluer l'utilisation du système en mettant en place des données de référence et en contrôlant ultérieurement l'utilisation du système par rapport à ces données de référence.

LIEN ENTRE LE *G&S MANAGER* ET LA CLASSIFICATION DE NICE

22. La révision des indications de la liste alphabétique de la classification de Nice lors de la création de la base de données G&S a permis de générer une longue liste de propositions de corrections d'erreurs et d'améliorations des paires de termes anglais/français. La liste, qui a été présentée en 2010 au Comité d'experts, a donné lieu à de nombreuses améliorations, qui ont été incluses dans la dixième édition qui a pris effet le 1^{er} janvier 2012.

23. L'équipe chargée du projet relatif au *G&S Manager* a commencé un examen approfondi et exhaustif de la liste alphabétique de la classification de Nice à la fin de 2010 afin de corriger les incohérences entre les indications anglaises et françaises (par exemple, 010351 : "petroleum dispersants"/"agents pour détruire le pétrole"), de remplacer les termes désuets (par exemple, 010131 : remplacer "wood alcohol" par "methanol") et d'ajouter, le cas échéant, l'orthographe américaine (par exemple, 010094 : "nitrogenous fertilizers" à ajouter à "nitrogenous fertilisers"). Les rapports issus de cet examen ont été présentés au Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI afin d'être soumis au Comité d'experts de l'Union de Nice. Cet examen a été suspendu en raison de la réaffectation des fonctionnaires après la finalisation du projet.

24. La création de la base de données G&S a permis d'établir une liste de Nice en "format base de données" sans inversions comme celles qui sont requises sur une copie papier (par exemple, "Agriculture (Manure for -)") et sans doublons, c'est-à-dire sans indications identiques associées à deux numéros de base différents (par exemple, 110062 "Roasters (Coffee-)" et 110066 "Coffee roasters"). La liste trilingue (anglais, français, espagnol) en format base de données sert de base pour compiler des listes quadrilingues qui pourraient être utilisées pour l'officialisation de la classification de Nice en plusieurs langues.

25. Une compilation d'indications relatives à la classification de Nice qui sont rejetées par certains offices pourrait servir à recenser une série de termes susceptibles de provoquer de nombreux refus. Le Comité d'experts de l'Union de Nice pourrait ensuite examiner ces termes et éventuellement les supprimer de la liste alphabétique.

26. Une compilation des doublons résultant de la traduction en plusieurs langues pourrait ensuite servir à recenser les indications relatives à la classification de Nice pourvues de numéros de base différents qui couvrent les mêmes produits ou services et dont la différenciation n'est pas justifiée (par exemple, le n° 120005 correspond à "aériens (véhicules ---)" et le n° 120184 à "aéronefs").

27. À l'avenir, avec l'extraction des indications les plus fréquemment utilisées dans les demandes internationales et incluses dans la base de données G&S, l'intégration de nouvelles descriptions de produits et de services dans la liste alphabétique de la classification de Nice pourrait être proposée afin de développer la classification de Nice conformément aux comportements des déposants.

LANGUES

28. Pour toutes les langues suivantes, une traduction de la neuvième édition de la liste alphabétique de la classification de Nice a été établie, en 2010-2011, en coopération avec les offices concernés et a été intégrée dans la base de données G&S : allemand, arabe, chinois, coréen, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, portugais et russe.

DISPONIBILITÉ DES LANGUES POUR UN LANCEMENT AUPRÈS DU PUBLIC LE 1^{ER} JANVIER 2012

29. Le 1^{er} janvier 2012, date d'entrée en vigueur de la dixième édition de la classification de Nice, une nouvelle version de la base de données G&S, ayant fait l'objet d'un examen et d'une mise en conformité avec les modifications apportées pour la nouvelle édition, a été publiée sur le site Web public de l'OMPI avec le volume de données (40 000 indications en anglais) prévu pour la fin du projet de deux ans. Quelque 25 000 concepts ont été publiés dans les trois langues de travail du système de Madrid, correspondant à :

- quelque 40 000 indications en anglais,
- quelque 33 000 indications en français,
- quelque 32 500 indications en espagnol.

30. À la fin du mois de décembre 2011, la dixième édition de la classification de Nice (intitulés des classes et liste alphabétique comprenant 7889 concepts de la classification de Nice) était disponible dans la plupart des langues pour lesquelles une version de la neuvième édition avait précédemment été remise à l'OMPI (ce qui signifie que les traductions des modifications apportées en vue de la dixième édition avaient également été effectuées). Ces langues étaient les suivantes : allemand, arabe, hébreu, italien, néerlandais, norvégien, portugais et russe.

31. L'annexe II montre que parmi toutes les langues pour lesquelles des actions de coopération avaient été menées en 2010 ou 2011, sept langues autres que celles du système de Madrid ont fait l'objet d'une publication en ligne le 1^{er} janvier 2012, étant entendu que, outre la publication de la dixième édition de la classification de Nice, il fallait également pour chaque langue :

- une traduction du volume de données initial de la base de données G&S telle qu'elle se présentait le 20 décembre 2010 et telle qu'elle avait été transmise aux offices en 2011 (le "lot de 2011" contenant 11 299 concepts autres que ceux de la classification de Nice, chacun d'entre eux nécessitant au moins une traduction);
- la traduction et la création de l'interface du *G&S Manager* (texte à l'écran, avertissement, questions fréquemment posées et module d'aide).

32. Par conséquent, le *G&S Manager* a été lancé le 1^{er} janvier 2012 en 10 langues, dont les trois langues du système de Madrid (l'annexe II indique aussi le nombre de termes que pouvaient consulter les utilisateurs dans chacune des langues de publication le 1^{er} janvier 2012) :

- arabe,
- néerlandais,
- anglais,
- français,
- allemand,
- hébreu,
- italien,
- portugais,
- russe,
- espagnol.

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DES LANGUES AU 31 MAI 2012

33. À la fin du mois de mai 2012, la version chinoise de la base de données G&S était entièrement prête et sur le point d'être testée à large échelle par l'Office de la Chine avant son lancement officiel sur le site Web public de l'OMPI. Il convient de préciser que l'Office de la Chine avait fourni au Bureau international de l'OMPI deux versions chinoises de la base de données G&S, l'une en caractères simplifiés et l'autre en caractères traditionnels, à l'intention des diverses communautés chinoises :

- les caractères chinois simplifiés correspondent à des caractères normalisés et sont officiellement utilisés en Chine et à Singapour;
- les caractères chinois traditionnels sont utilisés à Hong Kong, en Chine, à Macao (Chine) et par de nombreuses communautés chinoises à l'étranger.

34. Au cours des premiers mois de 2012, tous les offices ayant coopéré avec le Bureau international de l'OMPI afin que leur langue nationale soit mise en ligne le 1^{er} janvier 2012 ont reçu à traduire un lot de nouveaux concepts, autres que ceux de la classification de Nice : il s'agissait du "complément de 2012", comprenant 6123 concepts.

35. À la fin du mois de mai 2012, la situation des langues pour lesquelles des actions de coopération avaient été engagées se présentait de la façon décrite dans l'annexe III :

- chinois simplifié : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés;
- chinois traditionnel : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés;
- néerlandais : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours de réalisation;
- allemand : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours;
- hébreu : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours de réalisation;
- italien : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours de réalisation;
- japonais : dixième édition de la classification de Nice achevée; traductions provisoires reçues pour le lot de 2011;
- coréen : dixième édition de la classification de Nice non achevée;
- norvégien : dixième édition de la classification de Nice achevée; traduction du lot de 2012 dans son intégralité en cours;
- portugais : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours de réalisation;
- russe : dixième édition de la classification de Nice et lot de 2011 achevés; complément de 2012 en cours de réalisation;
- turc : dixième édition de la classification de Nice en cours de réalisation.

36. L'annexe IV comprend la liste des principales parties contractantes déposantes dans le cadre du système de Madrid et contient en particulier des statistiques sur les Offices d'origine, classées dans l'ordre décroissant du nombre de demandes internationales enregistrées en 2011. Cette liste des principales parties déposantes montre que les langues actuellement utilisées dans la base de données G&S, ou dont la traduction est en cours d'établissement, répondent aux besoins des 20 premiers Offices d'origine à l'exception de deux d'entre eux. Il convient de rappeler que parmi les 20 premiers offices déposants, quatre ont commencé à coopérer avec le Bureau international de l'OMPI ou ont dit souhaiter participer au projet relatif à la base de données G&S mais sont encore loin d'avoir achevé sa traduction (il s'agit de la Norvège, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Ukraine).

37. Par conséquent, puisqu'un montant de 60 829 francs Suisse reste disponible aux fins de coopération (voir le paragraphe 17 ci-dessus), une redistribution des fonds peut être envisagée pour aider les offices, au moins parmi les quatre offices susmentionnés (Offices de la Norvège, de la République de Corée, de la Turquie et de l'Ukraine), qui pourraient demander un appui financier pour accélérer la construction de la base de données G&S. L'Assemblée de l'Union de Madrid de 2012 sera invitée à approuver une telle redistribution des fonds disponibles pour la coopération.

38. Étant donné qu'avant la fin de 2012 la base de données G&S pourrait exister en 13 langues outre les trois langues de dépôt du système de Madrid, ainsi que l'indique l'annexe III, et au vu de la situation économique actuelle, il semble approprié de proposer le report de l'étude sur l'introduction de nouvelles langues de dépôt dans le système de Madrid et de se concentrer à la place sur l'accroissement de la diversité linguistique de la base de données et sur l'intégration des données pertinentes concernant les parties contractantes.

39. Enfin, à la demande de nombreux offices et représentants de marques, la fonction de traduction du *G&S Manager* sera étendue en 2012 afin qu'il devienne possible de traduire les listes de produits et de services non seulement à partir de n'importe quelle langue vers l'une des trois langues de dépôt du système de Madrid, mais également à partir de n'importe quelle langue vers n'importe quelle autre langue prévue dans le *G&S Manager*. Ainsi, une entreprise anglophone établie en Israël ou dans la Fédération de Russie pourrait compiler une liste de produits et services en anglais et la traduire en hébreu ou en russe aux fins du dépôt national, ce qui faciliterait ensuite le dépôt international sur la base de la demande nationale.

DOMAINES DE COOPÉRATION AVEC LES OFFICES DES PARTIES CONTRACTANTES

40. Les domaines de coopération possibles avec les offices des membres de l'Union de Madrid ont été recensés pour la première fois dans le document de projet de 2009 (voir les paragraphes 14 à 20 du document MM/A/42/3) et ont été examinés plus avant dans le rapport présenté à l'Assemblée de Madrid de 2010 (voir les paragraphes 48 à 52 du document MM/A/43/2) et dans le rapport présenté à l'Assemblée de Madrid de 2011 (voir les paragraphes 46 à 54 du document MM/A/44/3). La mise en œuvre du projet a confirmé l'importance que revêtait la poursuite de la coopération entre les Offices des parties contractantes du système de Madrid et l'OMPI après la finalisation du projet.

COOPÉRATION EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION DE L'ACCEPTATION DU CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES G&S PAR LES PARTIES CONTRACTANTES DÉSIGNÉES

41. Pour les déposants de demandes d'enregistrement de marques utilisant le système de Madrid, il est intéressant de savoir si une indication donnée sera acceptée par le Bureau international de l'OMPI. Mais il est encore plus important pour eux de savoir si cette indication sera également acceptée par chacune des parties contractantes désignées dans la demande internationale, le but étant de réduire les risques de notification de refus. En conséquence, pour s'assurer qu'elle offre le maximum d'avantages aux utilisateurs, il importe de veiller à ce que la base de données G&S donne également autant de renseignements que possible sur l'acceptation des indications qu'elle contient par les parties contractantes désignées.

42. Même si une utilisation accrue de la base de données G&S renforcera sans aucun doute l'harmonisation, il est peu probable qu'elle aboutisse dans un avenir proche à une harmonisation complète des politiques nationales au niveau mondial. Cette idée a été formalisée dans le mémorandum d'accord signé par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles industriels) (OHMI) et l'OMPI en décembre 2009, dans lequel l'un des objectifs à long terme des deux organisations est que "l'OHMI aide l'OMPI à piloter une initiative mondiale parmi ses membres afin d'établir une base de données d'indications classées relatives à des produits et des services qui peuvent être acceptées par autant d'offices que possible". Cela suppose manifestement que, dans la gestion de la base de données G&S dans le cadre de cette initiative mondiale, l'OMPI soit responsable de gérer les indications de produits et de services qui ne peuvent pas être acceptées par tous les offices.

43. Afin de stocker dans la base de données G&S les données pertinentes sur l'acceptation par les parties contractantes du système de Madrid, l'OMPI a fait en sorte que les offices nationaux acceptant de traduire la base de données dans leur langue nationale puissent joindre à leurs traductions leurs données relatives à l'acceptation. Certains offices (Offices du Benelux, de la Chine, d'Israël, du Japon, de la République de Corée et de Singapour) ont déjà fourni à l'OMPI les données relatives à la non-acceptation des indications issues de la base de données G&S et, pour certains d'entre eux, des indications issues de la liste alphabétique de la classification de Nice.

44. L'annexe V contient des données statistiques sur les Offices en tant que parties contractantes désignées, classées dans l'ordre décroissant du nombre de désignations dans les enregistrements internationaux et des désignations ultérieures enregistrées en 2011. Il convient de signaler que bon nombre des 20 parties contractantes les plus désignées ont déjà transmis à l'OMPI leurs données concernant l'acceptation et le rejet, ou le feront prochainement, dans le cadre des liens de coopération établis pour la traduction de la base de données G&S. Toutefois, cette liste souligne qu'il est important pour l'OMPI de coopérer au moins avec les Offices de l'Australie, de l'Ukraine et des États-Unis d'Amérique pour mettre à la disposition des déposants de demandes d'enregistrement de marques des informations utiles sur les risques de notification de refus par les parties contractantes les plus désignées.

45. Tout autre office figurant dans cette liste des parties contractantes désignées peut demander à coopérer avec l'OMPI aux fins de vérification de l'acceptation du contenu de la base de données, en vue de réduire le nombre de refus provisoires à signaler.

ACCEPTATION PAR LES PARTIES CONTRACTANTES DÉSIGNÉES DANS LE CADRE DU G&S MANAGER

46. L'annexe VI contient une copie d'écran d'un prototype de *G&S Manager* et notamment de l'écran correspondant à une nouvelle fonction, intitulée "vérification de l'acceptation par la partie contractante désignée", selon laquelle l'acceptation éventuelle sera indiquée pour une liste de produits et de services sélectionnés dans la base de données G&S et donc acceptés par le Bureau international de l'OMPI.

47. Avec cette fonction supplémentaire ("vérification de l'acceptation par la partie contractante désignée"), l'utilisateur pourra sélectionner les pays qu'il souhaite désigner parmi tous les pays participant au *G&S Manager*. Ensuite, l'acceptation éventuelle sera vérifiée pour chaque terme de la liste des produits et des services et pour chaque partie contractante désignée, avec un affichage en trois couleurs différentes appliquées à l'icône du pays concerné :

- vert : acceptation par la partie contractante désignée
- rouge : rejet par la partie contractante désignée
- orange : données non disponibles (acceptation pas encore vérifiée par la partie contractante désignée).

48. S'agissant des liens de coopération à mettre en place pour vérifier l'acceptation des indications de la base de données G&S, il est important de souligner, en particulier pour tous les offices qui n'ont pas eu à traduire la base de données G&S dans leur langue nationale, qu'une coopération pourrait être envisagée avec les offices intéressés à un rythme qui convienne à leur organisation interne et aux ressources dont ils disposent. En effet, la manière dont l'acceptation éventuelle sera affichée avec l'utilisation de trois couleurs dans la "vérification de l'acceptation par la partie contractante désignée" permettra d'intégrer progressivement les informations. Tant qu'un pays participant n'aura pas pleinement vérifié le contenu de la base de données G&S, les termes non examinés resteront affichés en orange, ce qui indiquera aux utilisateurs du *G&S Manager* que la partie contractante concernée n'a pas encore vérifié si elle acceptait ces termes.

COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RECENSEMENT DES INDICATIONS À INCORPORER DANS LA BASE DE DONNÉES

49. Outre la liste complète d'indications de la liste alphabétique de produits et de services de la classification de Nice, la base de données G&S contient des indications provenant d'autres sources, notamment des listes d'indications de produits et de services mises à la disposition du

Bureau international de l'OMPI par les offices de certains membres de l'Union de Madrid, telles que le *Acceptable Identification of Goods and Services Manual* publié par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et la liste trilatérale des produits et des services validée par le JPO, l'USPTO et l'OHMI.

50. Durant la mise en œuvre du projet, les autres offices des membres de l'Union de Madrid ont mis à la disposition ou promis de mettre à la disposition du Bureau international de l'OMPI leurs listes nationales de produits et de services en vue de leur inclusion dans la base de données G&S, en y joignant une traduction dans l'une des trois langues de travail de l'Union de Madrid. En particulier :

- l'Office de la Chine a fourni une liste de quelque 2000 indications spécifiques en chinois;
- les Offices de l'Allemagne et de la Suisse ont fourni une liste de quelque 1200 indications spécifiques en allemand;
- l'Office du Japon pourrait fournir une liste de plusieurs milliers d'indications spécifiques en japonais;
- l'Office de la Turquie fournira à l'OMPI une liste de quelques centaines de termes qui composent la liste des produits et des services qu'elle gère et que les déposants turcs de demandes d'enregistrement de marques utilisent de façon extensive; et
- l'Office de la République de Corée a commencé la traduction en anglais de quelque 7000 indications spécifiques en coréen en 2011.

51. Toute liste nationale de produits et de services mise à la disposition du Bureau international de l'OMPI sera soumise à un examen méticuleux avant d'être acceptée, à raison d'un terme à la fois, pour être incluse dans la base de données G&S, soit en tant que nouveau concept, soit en tant que partie d'un concept existant.

52. Toutes les indications de produits et de services découlant des listes nationales et acceptées par le Bureau international de l'OMPI seront publiées dans le *G&S Manager* dans les trois langues de travail de l'Union de Madrid et au moins dans la langue nationale de l'office qui a fourni les données.

53. L'inclusion de ces listes nationales rendra le *G&S Manager* encore plus attractif pour les déposants de demandes d'enregistrement de marques dans les pays membres de l'Union de Madrid associés, tant pour les dépôts nationaux que pour les dépôts internationaux, et servira ainsi mieux les intérêts des offices des membres de l'Union de Madrid et du Bureau international de l'OMPI.

STATISTIQUES CONCERNANT L'UTILISATION DU G&S MANAGER

54. En 2012, le nombre de visites effectuées sur le *G&S Manager* n'a cessé d'augmenter depuis le 1^{er} janvier, date à laquelle l'outil a été mis à disposition sur le site Web public de l'OMPI au sein d'une version actualisée harmonisée avec la dixième édition de la classification de Nice et comprenant 10 interfaces linguistiques (anglais, français et espagnol ainsi qu'allemand, arabe, hébreu, italien, néerlandais, portugais et russe). Le nombre de visites a encore augmenté après la publication d'un avis annonçant le lancement de la nouvelle version du *G&S Manager* à la mi-mars, après l'intégration dans la base de données G&S des modifications envoyées par divers offices. Les résultats suivants ont alors été enregistrés :

- quelque 2000 visites par semaine, à savoir une augmentation de 100% par rapport à 2011;
- les visiteurs étaient toujours répartis entre plus de 140 pays différents;
- ainsi que l'indique l'annexe VII, les 10 pays représentant le plus grand nombre de visites sont plus ou moins les mêmes que l'année dernière, mais dans un ordre différent : Fédération de Russie, France, Pays-Bas, Singapour, Japon, Bélarus, Ukraine, Italie, Allemagne et Suisse;
- ainsi que l'indique également l'annexe VII, de nombreux pays qui ne sont pas encore membres du système de Madrid ou qui sont sur le point d'adhérer au Protocole de Madrid sont parmi les 50 pays représentant le plus grand nombre de visites (par exemple Chili, Pérou, Argentine, Inde, Costa Rica, Brésil, Indonésie, Nouvelle-Zélande), ce qui témoigne de l'intérêt de déposants et d'offices en dehors du système de Madrid.

DÉVELOPPEMENTS FUTURS

55. Il ressort clairement de ce qui précède que les améliorations ci-après doivent être mises en œuvre par l'OMPI afin qu'il soit possible de répondre au mieux aux besoins de tous les bénéficiaires directs de la base de données G&S, à savoir les déposants de demandes d'enregistrement de marques, les offices nationaux et le Bureau international de l'OMPI :

- mise en œuvre de nouvelles versions linguistiques du *G&S Manager*;
- introduction de la possibilité de traduire dans n'importe quelle langue existant dans le *G&S Manager*;
- exportation des listes de produits et de services directement vers un formulaire MM pour l'enregistrement international d'une marque;
- insertion des listes de produits et de services issues de sources nationales dans la base de données G&S;
- vérification de l'acceptation des termes acceptés par l'OMPI par les parties contractantes coopérant au système de Madrid;
- mise à jour de la base de données G&S conformément aux nouvelles versions ou aux éditions futures de la classification internationale de Nice;
- poursuite du développement des services Web et des nouvelles fonctions du *G&S Manager*.

56. La mise en œuvre de nouvelles versions linguistiques dans le *G&S Manager* dépendra de la vitesse à laquelle la base de données G&S sera traduite par les offices nationaux qui ont établi des liens de coopération avec l'OMPI à cet égard ou qui ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient que la base de données G&S soit traduite dans leur langue nationale sans pour autant avoir pu commencer à le faire :

- une interface en chinois simplifié et une interface en chinois traditionnel seront testées par l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine (AEIC) à la mi-2012 et devraient être mises à la disposition du public courant 2012;

- une interface en japonais devrait être mise à la disposition du public avant la fin de 2012 suite à la traduction et à la validation de la base de données G&S par l'Office des brevets du Japon (JPO) en septembre 2012;
- une interface en norvégien devrait être mise à la disposition du public avant la fin de 2012, suite à l'achèvement de la traduction par l'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) attendue au deuxième semestre;
- une interface en turc devrait être mise à la disposition du public avant la fin de 2012, suite à l'achèvement de la traduction par l'Institut turc des brevets (TPI) attendue au deuxième semestre;
- d'autres versions linguistiques, notamment les versions en coréen et en ukrainien, devraient être prioritaires parmi toutes les nouvelles langues envisagées compte tenu de leur importance sur la liste des principaux pays de dépôt international.

57. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 39, la fonction de traduction du *G&S Manager* sera étendue en 2012 afin que les déposants puissent traduire les listes de produits et de services non seulement à partir de n'importe quelle langue vers l'une des trois langues de dépôt du système de Madrid, mais également à partir de n'importe quelle langue vers n'importe quelle autre langue prévue dans le *G&S Manager*.

58. La fonction "exportation" du *G&S Manager* permet actuellement aux utilisateurs d'enregistrer une liste de produits et de services dans un fichier texte afin de l'"importer" ultérieurement et de pouvoir ainsi poursuivre leurs travaux jusqu'à la finalisation de la liste. Cette fonction "exportation" sera étendue afin qu'il devienne possible d'intégrer directement une liste finalisée de produits et de services vers un formulaire MM pour l'enregistrement international d'une marque (point 10).

59. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 50, des listes de produits et de services concernant spécifiquement certains pays ont déjà été fournies à l'OMPI par les offices nationaux en vue de leur insertion dans la base de données G&S, compte tenu de leur importance pour les déposants de demandes d'enregistrement de marques au niveau national. Ces listes seront soumises à l'examen méticuleux du Bureau international de l'OMPI avant d'être intégrées dans la base de données G&S.

60. Chaque année à partir du 1^{er} janvier 2013, une nouvelle version de la classification de Nice sera établie, comprenant des modifications de la liste alphabétique de la classification (ajouts, amendements et suppressions) qui nécessiteront une harmonisation de la base de données G&S. Tous les cinq ans, une nouvelle édition de la classification de Nice entrera en vigueur et s'accompagnera éventuellement de transferts de classes dans le cadre de la base de données G&S.

61. Enfin et surtout, parmi les développements futurs répertoriés au paragraphe 55, la nouvelle fonction "vérification de l'acceptation par la partie contractante désignée" sera ajoutée au *G&S Manager*, comme indiqué dans les paragraphes 46 à 48. Grâce à cette fonction, des informations seront fournies aux utilisateurs sur le rejet par certaines parties contractantes désignées, ce qui contribuera à réduire le nombre de notifications de refus provisoire.

62. Ces éléments auront des répercussions directes sur le contenu de la base de données G&S et sur les fonctions mises à la disposition des utilisateurs dans le *G&S Manager*. Ils devraient se traduire par une nouvelle augmentation de l'utilisation du *G&S Manager*, ce qui profitera à la fois aux offices nationaux et au Bureau international de l'OMPI.

63. D'autres améliorations devront aussi être mises en œuvre en 2012 et 2013 dans le domaine informatique, notamment :

- finalisation de l'application d'appui conçue pour la gestion interne de la base de données G&S;
- création d'un flux de mise à jour afin de garantir une maintenance et un développement coordonnés et sans heurts de la base de données G&S; et
- mise en œuvre d'un système de suivi de l'utilisation du système.

64. *L'Assemblée est invitée :*

i) à prendre note des progrès accomplis au 31 mai 2012 dans la mise en œuvre de la base de données des produits et services du système de Madrid, tels que décrits dans le présent document;

ii) à approuver l'utilisation des fonds restants pour la coopération (voir le paragraphe 37 du présent document), le but étant d'aider financièrement certains offices à finaliser la traduction de la base de données G&S afin de la mettre à disposition dans des langues non prévues dans le cadre du projet pilote concernant la possibilité d'introduire des langues supplémentaires dans le système de Madrid;

iii) à approuver le report de l'étude sur l'introduction de nouvelles langues de dépôt dans le système de Madrid (voir le paragraphe 38 du présent document) et, à la place, à appuyer les efforts déployés par le Bureau international de l'OMPI afin de renforcer la pertinence et la diversité linguistique de la base de données G&S; et

iv) à demander au Bureau international de l'OMPI de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de la base de données G&S à l'Assemblée en 2013.

[Les annexes suivent]

**BASE DE DONNÉES DES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID
BUDGET**

Dotations budgétaires, dépenses et engagements - au 31 mai 2012

	Dotations		Dépenses		Solde
	2010	2011	2011	2012	
Montant total des dotations budgétaires pour 2010 - 2011	1 200 000				
<i>Montant total des engagements liés au personnel et aux missions</i>	968 000				
PERSONNEL					
SOUS-TOTAL	321 600	594 126			915 726
MISSIONS					
SOUS-TOTAL	38 400	17 045			55 445
SOUS-TOTAL (personnel + missions)	360 000				-3 171
SOUS-TRAITANCE (TRADUCTION DE LA BASE DE DONNÉES G&S)					
<i>Montant total des engagements liés à la traduction de la base de données G&S</i>	232 000				
Arabe - (protocole d'accord avec l'Office de la Syrie)	32 000		16 137		15 863
Chinois (simplifié et traditionnel) (protocole d'accord avec l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce)	36 000		15 365	30 730	5 270
Néerlandais (protocole d'accord avec l'OBPI)	32 000		11 669		20 331
Allemand	32 000			0	32 000
Italien (protocole d'accord avec l'Office italien des brevets et des marques (UIBM))	32 000		13 766		18 234
Japonais	32 000			0	32 000
Russe (protocole d'accord avec ROSPATENT)	36 000	13 005	3 033	1 137	18 825
SOUS-TOTAL	13 005	43 833	32 639	89 477	142 523

[L'annexe II suit]

BASE DE DONNÉES DES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

Disponibilité des langues pour une version en ligne au 1^{er} janvier 2012

	Neuvième édition de la classification de Nice	Dixième édition de la classification de Nice - Modifications	Données autres que celles de la classification de Nice (lot de 2011)	G&S Manager INTERFACE	NOMBRE TOTAL DE CONCEPTS	NOMBRE TOTAL DE TERMES
Anglais	OK	OK	OK	OK	24 735	39 935
Français	OK	OK	OK	OK	24 735	32 992
Espagnol	OK	OK	OK	OK	24 735	32 492
Arabe	OK	OK	OK	OK	18 598	24 423
Chinois (simplifié)	OK		OK	OK		
Chinois (traditionnel)	OK		OK	OK		
Néerlandais	OK	OK	OK	OK	17 098	18 031
Allemand	OK	OK	OK	OK	13 052	13 433
Hébreu	OK	OK	OK	OK	18 468	18 983
Italien	OK	OK	OK	OK	19 472	20 498
Japonais	OK		Données provisoires			
Coréen	OK					
Norvégien	OK	OK				
Portugais	OK	OK	OK	OK	18 441	19 498
Russe	OK	OK	OK	OK	18 648	18 877

[L'annexe III suit]

BASE DE DONNÉES DES PRODUITS ET SERVICES DU SYSTÈME DE MADRID

Langues autres que les langues du système de Madrid
dans lesquelles le système est disponible depuis le 31 mai 2012

	Dixième édition de la classification de Nice		Données autres que celles de la classification de Nice Lot de 2011		Données autres que celles de la classification de Nice Complément de 2012		Données autres que celles de la classification de Nice Lot de 2012	
	Envoyé	Fait	Envoyé	Achevé	Envoyé	Completed	Envoyé	Achevé
Arabe	✓	OK	✓	OK	✓	OK		
Chinois (simplifié)	✓	OK	✓	OK	✓	OK		
Chinois (traditionnel)	✓	OK	✓	OK	✓	OK		
Néerlandais	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Allemand	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Hébreu	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Italien	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Japonais			✓	OK	✓	Données provisoires		
Coréen			✓					
Norvégien	✓		✓	OK				✓
Portugais	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Russe	✓	OK	✓	OK	✓	OK	✓	
Turc			✓					

Prochaine partie des données à envoyer

[L'annexe IV suit]

Principales parties contractantes déposantes

	<u>Partie contractante d'origine</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
1	Union européenne (EM)	3 371	3 600	3 710	4 707	5 859
2	Allemagne (DE)	6 090	6 214	4 793	5 006	5 000
3	États-Unis d'Amérique (US)	3 741	3 684	3 201	4 147	4 791
4	France (FR)	3 930	4 218	3 523	3 565	3 804
5	Suisse (CH)	2 657	2 885	2 671	2 893	2 933
6	Italie (IT)	2 664	2 763	1 872	2 596	2 306
7	Chine (CN)	1 444	1 584	1 358	1 928	2 149
8	Benelux (BX)	2 510	2 667	1 968	1 922	1 920
9	Fédération de Russie (RU)	889	1 190	1 068	1 218	1 652
10	Japon (JP)	984	1 278	1 312	1 577	1 538
11	Royaume-Uni (GB)	1 178	1 162	1 008	1 176	1 129
12	Australie (AU)	1 169	1 092	1 000	1 035	987
13	Turquie (TR)	717	890	792	859	983
14	Autriche (AT)	1 134	1 245	1 050	1 020	804
15	Espagne (ES)	859	981	688	586	568
16	République de Corée (KR)	330	186	249	354	489
17	Norvège (NO)	403	368	333	346	423
18	Ukraine (UA)	195	217	188	287	365
19	République tchèque (CZ)	541	607	397	344	361
20	Danemark (DK)	573	565	412	432	350
21	Pologne (PL)	294	416	364	326	342
22	Suède (SE)	478	476	314	284	259
23	Hongrie (HU)	438	214	245	159	235
24	Singapour (SG)	146	166	200	198	227
25	Croatie (HR)	185	200	235	154	218
26	Bélarus (BY)	63	69	54	106	203
27	Israël (IL)	-	-	-	35	200
28	Bulgarie (BG)	431	386	331	257	189
29	Finlande (FI)	278	282	245	206	189
30	Slovénie (SI)	182	296	254	263	183
31	Portugal (PT)	355	344	135	149	175
32	Serbie (RS)	275	282	241	267	163
33	Lituanie (LT)	78	93	57	68	113
34	Lettonie (LV)	115	171	102	121	109
35	Slovaquie (SK)	190	187	158	134	105
36	Liechtenstein (LI)	148	169	97	82	103
37	Maroc (MA)	93	73	62	81	84
38	Roumanie (RO)	103	99	47	97	76
39	Grèce (GR)	80	117	57	58	70
40	Irlande (IE)	49	35	38	44	63
	Autres pays	585	603	366	600	553
	Langues disponibles en ligne					
	Coopération engagée					
	Manifestation d'intérêt					

[L'annexe V suit]

Parties contractantes les plus souvent désignées

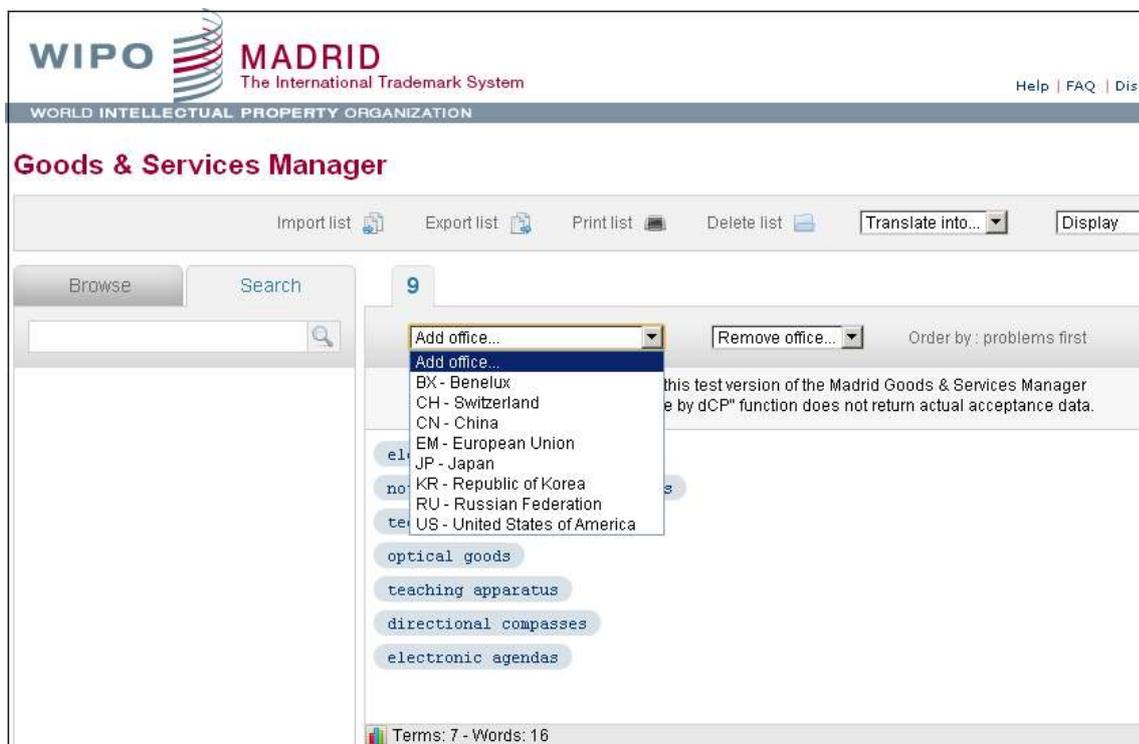
	<u>Partie contractante désignée</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
1	Chine (CN)	16 676	17 829	14 766	16 143	18 724
2	Union européenne (EM)	12 744	14 502	12 564	14 604	16 344
3	États-Unis d'Amérique (US)	14 618	15 715	13 406	14 252	15 890
4	Fédération de Russie (RU)	15 455	16 768	14 150	14 250	15 691
5	Suisse (CH)	14 528	14 907	13 161	12 469	13 695
6	Japon (JP)	12 348	12 748	10 386	11 124	12 211
7	Australie (AU)	9 848	10 529	8 575	9 222	10 453
8	République de Corée (KR)	8 988	9 539	7 755	8 336	9 821
9	Turquie (TR)	9 377	9 844	7 942	8 210	9 277
10	Ukraine (UA)	9 751	10 635	8 539	8 288	8 903
11	Norvège (NO)	9 346	9 787	7 627	7 503	8 546
12	Singapour (SG)	7 005	7 607	5 957	6 444	7 589
13	Bélarus (BY)	6 140	6 724	5 380	5 328	5 857
14	Croatie (HR)	7 059	7 482	5 967	5 531	5 463
15	Viet Nam (VN)	4 381	4 966	4 169	4 345	5 120
16	Kazakhstan (KZ)	4 004	4 331	3 488	3 607	5 112
17	Serbie (RS)	5 956	6 315	5 130	4 837	4 989
18	Allemagne (DE)	7 184	6 955	5 593	5 260	4 908
19	Egypte (EG)	3 141	3 338	2 816	3 941	4 487
20	France (FR)	6 443	6 035	4 735	4 307	4 175
21	Royaume-Uni (GB)	6 502	6 204	4 671	4 398	4 148
22	Maroc (MA)	4 194	4 362	3 762	3 928	4 104
23	Italie (IT)	6 618	6 171	4 713	4 382	4 069
24	Israël (IL)	-	-	-	596	3 860
25	Bosnie-Herzégovine (BA)	3 976	4 041	3 771	3 870	3 754
26	Espagne (ES)	6 298	5 830	4 264	3 751	3 559
27	Azerbaïdjan (AZ)	3 145	3 801	3 214	3 304	3 553
28	République de Moldova (MD)	4 274	4 346	3 385	3 489	3 445
29	Monténégro (ME)	4 680	5 210	3 920	3 361	3 413
30	Ex-République yougoslave de Macédoine (MK)	4 689	4 882	3 774	3 419	3 387
31	Benelux (BX)	5 979	5 463	4 102	3 624	3 384
32	Iran (République islamique d') (IR)	3 352	3 463	3 006	3 088	3 384
33	Géorgie (GE)	3 801	3 980	3 154	2 988	3 215
34	Autriche (AT)	5 928	5 208	4 118	3 545	3 197
35	Pologne (PL)	5 553	4 815	3 724	3 261	3 143
36	Arménie (AM)	3 219	3 289	2 681	2 655	2 902
37	Albanie (AL)	3 267	3 588	3 060	2 897	2 776
38	Liechtenstein (LI)	3 713	4 050	3 011	2 674	2 628
39	Kirghizistan (KG)	3 065	3 213	2 573	2 530	2 624
40	Ouzbékistan	3 263	3 020	2 508	2 481	2 621
	Autres pays	100 609	97 402	73 827	67 234	69 434
	Données disponibles					
	Coopération engagée					
	Coopération pas encore engagée					

[L'annexe VI suit]

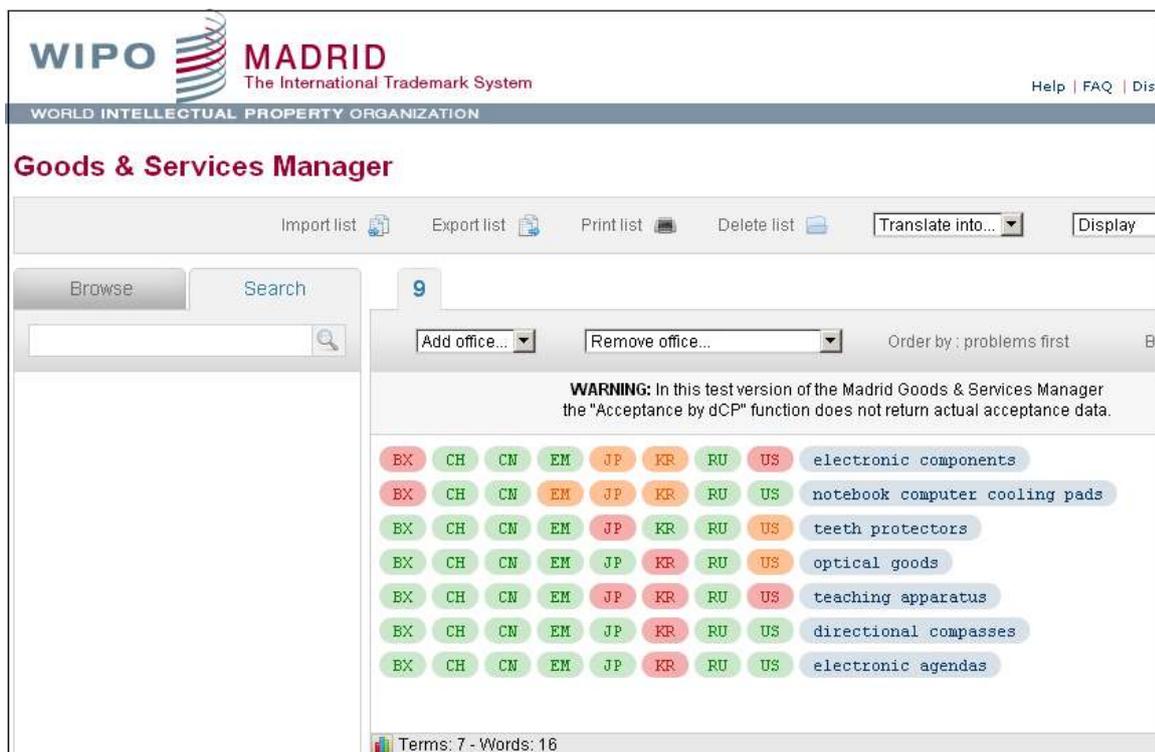
GOODS & SERVICES MANAGER

Prototype – fonction “vérification de l’acceptation par la partie contractante désignée”

Écran 1



Écran 2



[L’annexe VII suit]

GOODS & SERVICES MANAGER**Nombre de visites effectuées en avril – mai 2012**

Pays / Territoire	Visites	Pays / Territoire	Visites
1 . Fédération de Russie	3 836	26 . Finlande	151
2 . France	2 514	27 . Colombie	144
3 . Pays-Bas	1 378	28 . Inde	142
4 . Singapour	893	29 . Israël	135
5 . Japon	782	30 . Chine	122
6 . Bélarus	451	31 . Costa Rica	111
7 . Ukraine	443	32 . Brésil	110
8 . Italie	412	33 . Norvège	96
9 . Allemagne	394	34 . Indonésie	79
10 . Suisse	390	35 . Islande	70
11 . Espagne	384	36 . Croatie	68
12 . Chili	382	37 . Maroc	68
13 . Belgique	342	38 . Bulgarie	67
14 . Pérou	326	39 . Estonie	66
15 . République de Corée	317	40 . Nouvelle-Zélande	66
16 . Algérie	313	41 . Jordanie	59
17 . Royaume-Uni	313	42 . Mexique	59
18 . Pologne	288	43 . Suède	46
19 . Portugal	265	44 . Madagascar	45
20 . Australie	264	45 . Serbie	45
21 . Turquie	250	46 . République arabe syrienne	43
22 . États-Unis d'Amérique	206	47 . Équateur	38
23 . Argentine	184	48 . Kazakhstan	37
24 . Autriche	169	49 . Lituanie	37
25 . Danemark	154	50 . Émirats arabes unis	36

[Fin de l'annexe VII et du document]